

téléphone/fax : 03 84 91 73 38

MEL : mairie.soranslesbreurey@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 octobre 2017 à 20 H 00 – Séance ordinaire

Présents : MM : R. MUNEROT, T. ALLEMAND, G. DEMOULIN, J. MARCHAL, D. DUBILLARD, J. CHAVY

MMES : G. FERRAND, Y. DERAY, Y. ALLEAUME, C. MONNIER

Absent excusé :

Date de la convocation : 3 octobre 2017

Urbanisme :

- **Dossiers déposés :**
 - o **1 PC et 1 CUb**
- **dossiers accordés :**
 - o **1 PC**

1. CCPR : présentation du PADD (PLUi) et de ses orientations, et délibération

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 4 juillet 2011.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD :

Les orientations générales du PADD sont déclinées selon les axes et orientations suivantes :

Axe 1 : Renforcement du positionnement de la Communauté de Communes du Pays Riolais et valorisation de son patrimoine

- Affirmer l'armature du territoire
- Faciliter l'accessibilité externe et interne du territoire et les déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel

Axe 2 : Des ressources et des savoir-faire au service du développement

- Renforcer l'attractivité du territoire par le maintien et l'accueil d'activités industrielles, artisanales et de services
- Revitaliser le cœur commerçant du territoire
- Renforcer les fonctions agricoles du territoire
- Développer la filière bois
- Favoriser le mix énergétique

Axe 3 : Des évolutions qualitatives du cadre de vie

- Constituer une offre de logements de qualité et répondant à la diversité des besoins des habitants
- Valoriser et restaurer la qualité des paysages habités
- Maîtriser les impacts environnementaux des nouvelles constructions
- Favoriser une utilisation optimale de l'espace

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert et prend acte des orientations de la CCPR.

2. Logement communal : remboursement de caution

Le Maire présente l'état des lieux réalisé lors du départ du locataire de l'appartement porte droite le 15 août dernier et propose le remboursement de la caution de 280.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le remboursement de la caution de ce locataire, d'un montant de 280.00 €, et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

3. Forêts et bois

a. Assiette et destination des coupes exercice 2018

Le Maire présente le projet des coupes suivantes :

- Coupes d'amélioration sur parcelles 14 et 25,
- Coupe d'éclaircie sur parcelle 38J (Charençoy),
- Coupe de régénération sur parcelle 16 R.

Avec un partage du bois non façonné pour les affouagistes sur ces 4 parcelles pour l'hiver 2018 – 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'assiette et destination des coupes de l'exercice 2018 présentées par le Maire.

b. Liste des affouagistes

Le Maire présente la liste des affouagistes qui compte 10 inscrits pour Sorans et 10 pour Breurey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la liste des affouagistes présentée par le Maire.

c. Tarifification

Le Maire propose de reconduire le tarif d'affouage actuel, soit 4 € du stère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du Maire et décide de maintenir le tarif d'affouage à 4.00 € du stère pour la saison 2017 - 2018.

d. Abattage des arbres en bordure du cimetière de They

Le Maire présente le devis des établissements KRATTINGER pour un montant de 1 380.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à engager les travaux.

4. Cimetière : règlement

Le Maire fait lecture du projet du règlement du cimetière intercommunal, compte-tenu des remarques lors du conseil du 21 juillet dernier. L'approbation de ce règlement est reportée en attente de l'accord du conseil de la commune de Nouvelle-Les-Cromary.

5. Travaux d'investissement 2017

a. Salle des fêtes

Une réunion de travail avec Soliha est programmée le mardi 10 octobre à 9h00.

b. SIED 70

Les études sont en cours. Les travaux sont toujours prévus pour la fin d'année 2017 et le début de l'année 2018.

6. Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme est prévue à l'article 6574 du budget primitif 2017 du budget général permettant d'attribuer des subventions à des associations de droit privé : il propose de verser des subventions aux associations suivantes :

- USREC : 150 €
- AS PERROUSE : 150 €,
- Foyer rural de Rioz : 150 €,
- ADMR : 150 €,
- Restos du Cœur : 150 €.
- Souvenir Français : 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires.

7. Questions diverses

Rendez-vous SOLIHA : mardi 10 octobre à 9 heures.

A Sorans-les-Breurey, le 9 octobre 2017

Le Maire,

R. MUNEROT